communauté de communes draga

Février 2018

N°37

LES NOUVEAUTÉS

La Lettre de l'Intercommunalité

Horaires d'ouverture du siège
La Communauté de Communes DRAGA est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CC DRAGA Place Georges Courtial
La Marjolaine 07700 Bourg Saint Andéol

Tel : 04-75-54-57-05
Fax : 04-75-54-72-31

Site Internet : www.ccdraga.fr
Contact : contact@ccdraga.fr

Horaires d'ouverture des déchèteries (Fermées les jours fériés)
Bourg Saint Andéol :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :
10h-12h30, 13h30-16h45
Vendredi-Samedi : 9h-12h30 / 13h30-16h45

Viviers :
Du Lundi au Vendredi : 13h30-17h15
Samedi : 8h-12h, 13h-16h45

St Remèze (ouvert aux habitants de Gras et Larnas seulement)
Mardi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h

Transport à la demande : Réservation au 04-75-91-34-86

Agences Postales Intercommunales :
Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Samedi (Saint Montan, Saint Just et Saint Martin d'Ardèche)

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Vendredi (Gras)

Crédit Photos : CC DRAGA (sauf mention contraire)

Que de changements en 2018 !

Tout d'abord, la mise en place d'un délégataire unique sur la gestion de l'eau potable du territoire.

Vous le découvrirez dans les pages qui suivront, mais cette nouvelle délégation va nous permettre de vous offrir un service de qualité, identique sur tout le territoire.

Ensuite, la prise en charge de l'assainissement dans sa globalité ! Déjà compétente en matière de non-collectif, la CC DRAGA l'assume dans sa globalité depuis le 1er janvier et a mis en place une stratégie pour assurer la transition jusqu'à ce qu'une nouvelle Délégation de Service Public soit signée, début juillet 2018.

Autre changement, la gestion des Maisons de Services au public ! La CC DRAGA, ayant pour objectif d'en installer une au siège de l'interco, a repris cette compétence anciennement proposée par les communes.

La réalisation du siège animera également cette année 2018 ! Le permis de construire est posé, les premiers coups de pelles sont attendus au printemps et la livraison est prévue en 2019 ! Nous aurons l'occasion de vous en reparler.

Des nouveautés sont au programme : un guide du tri, une application mobile…que de beaux projets en perspective !

En résumé, autant de dynamisme, de professionnalisme et de disponibilité à votre service, pour votre quotidien !

Jean Paul Croizier
Président de la CC DRAGA

Communauté de Communes La Marjolaine BOURG-ST-ANDEOL 07700 BERGE DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Un prestataire unique sur la gestion de l'eau potable

Du changement en 2018 ! La Communauté de Communes DRAGA a en gestion l'Alimentation en Eau Potable depuis 2004. En fin d'année 2017, elle a attribué la Délégation de Service Public concernant la gestion de l'Alimentation en Eau Potable du territoire. Cette attribution fait suite à une procédure longue et complexe, validée dans ses différentes étapes par le Conseil Communautaire en sa qualité d'assemblée délibérante détenant le pouvoir exécutif.

La société VEOLIA a donc été choisie pour devenir le gestionnaire unique de l'ensemble du territoire de la CC DRAGA à compter du 1er janvier 2018 et ce, pour une période de 12 ans. Suite à cette attribution, de nombreux travaux ont été programmés : en effet, ce sont un peu moins de 990 000 euros qui seront investit dès le début de cette année 2018 sur la sécurisation de la ressource en eau, et notamment sur la sécurisation du forage de Gérige à Bourg Saint Andéol. Ce forage est très important sur notre territoire car il alimente toutes les communes de la CC DRAGA exceptée la commune de Viviers. Cette opération viendra s'ajouter aux investissements annuels, avec des sommes comprises en moyenne depuis une dizaine d'années entre 1 millions et 2 millions d'euros pour l'entretien courant du réseau. Autre conséquence de cette opération, le citoyen DRAGA verra sa contribution diminuée, la CC DRAGA ayant décidé d'abaisser la part financière qui lui revenait, le délégataire entrant également dans cette démarche sur la partie exploitation. Cette délégation à un prestataire unique, contre deux précédemment sur le territoire, permet également une uniformisation ou « lissage » des tarifs à l'échelle intercommunale.

Dorénavant, pour tout problème technique ou demande de renseignement complémentaire à ce sujet, vous pouvez prendre contact avec la société VEOLIA au 09 69 32 34 58 (coût d'un appel local) ou à vous rendre sur leur site internet à l'adresse suivante : www.service-client.veoliaeau.fr.

Comparatif prix de l'eau potable avant et après DSP*

	2017	2018	Variation 2017/2018
Canton BSA hors Viviers	**227,04 €**	**199,78 €**	- 27,26 €
Viviers	**215,52 €**	**199,78 €**	- 15,74 €

***Total sur la base d'une facture 120 m3 hors taxes et redevances**

VEOLIA

Début de la procédure pour l'assainissement collectif

L'assainissement collectif devient intercommunal ! La loi Notre du 7 Août 2015 a imposé aux collectivités de nombreux bouleversements en terme d'organisation et de gestion de compétences. La CC DRAGA ne déroge pas à la règle. En effet, depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif. La Communauté de Communes DRAGA gère donc l'ensemble de la compétence assainissement (collectif et non collectif) pour une population estimée d'environ 19 500 habitants, une part importante du territoire demeurant toutefois en assainissement non-collectif. Pour information, la CC DRAGA va reprendre en gestion pas moins de **16 stations d'épuration, 82 kms de réseaux, 26 postes de relèvement et 6900 abonnés.**

A l'aide d'un cabinet d'étude, les élus travaillent afin de mettre en place l'exercice de cette nouvelle compétence. L'idée qui prédomine est la mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Publique, d'une période de onze ans et demi, afin de « coller » à la DSP concernant l'Eau Potable , et pouvoir harmoniser les tarifs sur tout le territoire. **En attendant, rien ne change pour les usagers jusqu'au 1er juillet 2018 !** En effet, suite au choix des élus de prendre le temps dans la décision, les prestataires ont été reconduits pour une période de six mois afin d'assurer la continuité du service malgré le changement de responsabilité.

En cas de problème, ou tout simplement pour avoir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter la CC DRAGA au 04-75-54-57-05 ou par mail à l'adresse suivante **réseaux@ccdraga.fr.**

Qui contacter en cas de problème urgent ?

	USAGERS		
	DESOBSTRUCTION	ASTREINTE DESOBSTRUCTION	BRANCHEMENT NEUF
BIDON	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
BSA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
ST MONTAN	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
ST JUST	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
SIVU	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
GRAS	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
ST MARCEL	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
VIVIERS	SAUR	SAUR	SAUR
ST MARTIN	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
LARNAS	SAUR	SAUR	SAUR

ASTREINTE VEOLIA : 04-75-54-84-75 / ASTREINTE SAUR : 04-63-36-10-08

www.ccdraga.fr

La gestion des MSAP est une compétence Intercommunale

Lors du Conseil Communautaire du mois de Juin 2017, la CC DRAGA est devenue compétente en matière de création et gestion de maison services au public. L'idée a émergé suite à la volonté du Président Jean Paul Croizier d'en installer une dans les nouveaux locaux de la CC DRAGA. A l'heure actuelle, seulement une seule MSAP est présente sur le territoire, sur la commune de Saint Marcel d'Ardèche. Les missions sont donc reprises et assumées par la CC DRAGA.

Un accompagnement personnalisé pour faciliter les démarches de la vie au quotidien

Les Maisons de Services Au Public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne :

- Accéder en un même lieu de proximité à un large panel d'administrations ou autres organismes d'intérêt général
- Renforcer la présence et assurer la qualité du service public notamment en milieu rural
- Points d'accueil à vocation sociale
- Répondre à toutes les questions
- Analyser les situations et orienter vers les services publics adaptés
- Aider à la constitution des dossiers, remplir des formulaires, prendre des RDV auprès des divers services publics
- Mettre à la disposition des usagers du matériel pour qu'ils accèdent à leur compte personnel (ex. : www.ameli.fr)

De nombreuses permanences ont lieu sur place. Le planning est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes DRAGA : www.ccdraga.fr.

Les horaires d'ouverture et coordonnées

Les horaires de la MSAP :

Lundi : 9h-12h et 14 h-17h

Mardi : 9h-12h et 14 h-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h et 14 h-17h

Vendredi : 9h-12h et 14 h-17h

Les coordonnées de la MSAP :

Adresse : Place du Portail du Rhône, 07700 St Marcel d'Ardèche

Tél.: 04 75 51 47 54 / Mail: msp.saintmarceldardeche@wanadoo.fr